

Le 4 novembre 2022

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2022-368**

Action culturelle

Saison culturelle 2022/2023

Contrat de Cession  
Compagnie « CIRQUE HIRSUTE »  
Spectacle « Aux étoiles »

CHOUET FESTIVAL  
Le 4 février 2023

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « Aux étoiles » de la compagnie « Cirque Hirsute » répond à la programmation de la saison culturelle 2022/2023 ;

Considérant le contrat de cession du spectacle de cette compagnie pour un montant de 4 737,48 € TTC ;

Certifié exécutoire	14 NOV. 2022
Reçu en préfecture	09 NOV. 2022
Publié	14 NOV. 2022

## **DECIDE**

- D'approuver le contrat de cession avec la compagnie « Cirque Hirsute », portant sur la réalisation du spectacle intitulé « Aux étoiles », pour un montant de 4 737,48 € TTC, comprenant la cession, les repas et le transport ;
- De préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre du Chouet'Festival le 4 février 2023 au Théâtre Municipal de Roanne.

*Par délégation du Conseil communautaire,*



Le Président,  
**Yves NICOLIN**  
Maire de Roanne